

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU FINISTERE

ARRONDISSEMENT DE BREST



MAIRIE DE GUIPAVAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2024

DELIBERATION 2024-06-45

OBJET : DENOMINATION DES TERRAINS DE FOOTBALL DU COMPLEXE SPORTIF DE PONTANNE

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six juin, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Fabrice JACOB, Maire.

Date de convocation : 20 juin 2024

Date d'affichage : 20 juin 2024

En exercice : 33

Présents : 32

Votants : 33

Étaient présents : Fabrice JACOB, Christian PETITFRERE, Anne DELAROCHE, Jacques GOSELIN, Monique BRONEC, Joël TRANVOUEZ, Ingrid MORVAN, Philippe JAFFRES, Céline SENECHAL, Nicolas CANN, Pierre GRANDJEAN, Danièle LE CALVEZ, Catherine ANDRIEUX, Yannick CADIOU, Morgane LOAEC, Marie-Françoise VOXEUR, Claude SEGALIN, Gisèle LE DALL, Patrice SIDOINE, Eliane PICART, Aurélie MESLET, Simon DE MEYER, Marie FOURN, Daniel LE ROUX, Jean-Yvon BOUCHEVARO, Claire LE ROY, Pierre BODART, Catherine GUYADER, Alain LAMOUR, Isabelle BALEM, Régine SAINT-JAL, Emmanuel MORUCCI conseillers municipaux.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Procurations :

Monsieur Jean-Yves CAM à Madame Isabelle BALEM

Monsieur Pierre GRANDJEAN a été nommé secrétaire de séance.

DENOMINATION DES TERRAINS DE FOOTBALL DU COMPLEXE SPORTIF DE PONTANNE

Sur demande de l'association Gars Du Reun – Football, il est proposé au Conseil municipal de dénommer les différents terrains de football du complexe sportif de Pontanné comme suit :

- Terrain n°1 (Piste) : Terrain Jean PRIGENT,
- Terrain n°2 : Terrain François QUENTEL,
- Terrain synthétique : Terrain Charles BRONEC.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, décide :

- D'APPROUVER les dénominations proposées pour les terrains de football du complexe sportif de Pontanné.

Avis de la commission :

Sport, vie associative, culture, animation : Favorable

Décision du Conseil municipal : Adoptée à l'unanimité

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
A GUIPAVAS, LE 28 JUIN 2024

Le Maire,
Fabrice JACOB

Le secrétaire de séance,
Pierre GRANDJEAN



A handwritten signature in blue ink, which appears to be "Grandjean", written over a horizontal line.